

Perpignan, le 28 janvier 2026

Nos Réf. : PP/FC/PF

à
Mesdames et Messieurs
Membres du SMTBV

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire

Mesdames, Messieurs,

Conformément au Code Général des Collectivités, à la suite du manque de quorum lors de la séance du 27 janvier 2026 à 17h30 à la Maison des Associations – 24 Avenue Général de Gaulle - Saint-Estève, nous avons l'honneur de vous informer qu'une nouvelle réunion du Comité Syndical du SMTBV se déroulera le :

Lundi 2 février 2026 à 18h00
Maison des Associations – 24 Avenue Général de Gaulle - Saint-Estève

L'ordre du jour reste inchangé - Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Par transposition de l'article L.2121-17 du CGCT, lorsque que le quorum n'est pas atteint, le comité syndical à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle délibère valablement sans condition de quorum.

Veuillez agréer, mesdames, messieurs, l'expression de nos sincères salutations.

P/ Le Président et P.O.,
Le Directeur



Fabrice CAROL

PJ : Rapport d'Orientation Budgétaire 2026